

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un contrôle de l'AMF.
Elle est établie sous la responsabilité exclusive du déclarant.**

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	
1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ : ATOS SE	
2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT	
a) Nom et prénom(s) du déclarant. Dans le cas des personnes morales indiquer la dénomination sociale. DEHELLY Charles	
b) Si le déclarant est une personne mentionnée aux a) ¹ et b) ² de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur. Directeur Général Adjoint	
c) Si le déclarant est une personne étroitement liée ³ , indiquer : <ul style="list-style-type: none"> ▪ s'il s'agit d'une personne physique, « <i>Une personne physique liée à</i> » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit ; ▪ s'il s'agit d'une personne morale, « [Dénomination sociale], <i>personne morale liée à</i> » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit. 	
3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER	
Actions	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres types d'instruments financiers	<input type="checkbox"/>
4. NATURE DE L'OPÉRATION	
Acquisition	<input type="checkbox"/>
Cession	<input checked="" type="checkbox"/> de 1550 actions
Souscription	<input type="checkbox"/>
Échange	<input type="checkbox"/>
Exercice de stock-options	<input checked="" type="checkbox"/> de 1550 stock-options
Autres types d'opération	<input type="checkbox"/>
Précisez :	
5. DATE DE L'OPÉRATION : 27/05/2013	
6. LIEU DE L'OPÉRATION : NYSE Euronext Paris	
7. PRIX UNITAIRE D'ACHAT (D'EXERCICE): 22,00 €	
PRIX UNITAIRE DE VENTE : 55,00 €	
8. MONTANT DE L'OPÉRATION :	
D'ACHAT : 34 100,00 €	
DE VENTE : 85 250,00 €	

¹ À savoir : « a) Les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, le directeur général, le directeur général unique, le directeur général délégué ou le gérant de cette personne ; » (Article L. 621-18-2 a) du code monétaire et financier).

² À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

³ À savoir : « c) Des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b. » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

Coordonnées du déclarant ou de son représentant : GIRAUD Henri
Adresse : ATOS – River Ouest, 80 Quai Voltaire – 95870 BEZONS
Téléphone : 01 73 26 24 09
Fax :

« Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF. »